



## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

### INTRODUCTION

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Administratif 2023 retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'année 2023. Il doit être en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le compte administratif 2023 doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année N+1. Il doit être voté après le compte de gestion.

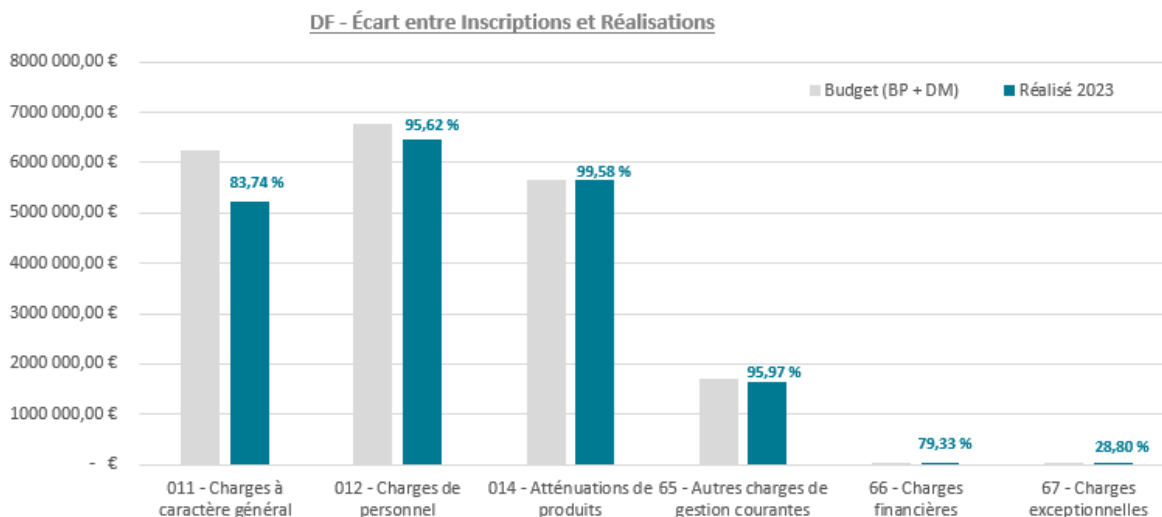
### LE BUDGET GÉNÉRAL

#### 1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la collectivité.

#### • LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

BUDGET GÉNÉRAL 2023 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
	Budget	DM	Budget (BP + DM)	Réalisé 2023	%
011 - Charges à caractère général	6 183 473,97 €	47 550,00 €	6 231 023,97 €	5 217 988,46 €	83,74%
012 - Charges de personnel	6 753 500,00 €	5 000,00 €	6 758 500,00 €	6 462 308,43 €	95,62%
014 - Atténuations de produits	5 676 850,00 €	- 7 325,00 €	5 669 525,00 €	5 645 625,37 €	99,58%
65 - Autres charges de gestion courantes	1 472 744,00 €	237 910,00 €	1 710 654,00 €	1 641 741,74 €	95,97%
66 - Charges financières	35 600,00 €	- €	35 600,00 €	28 239,96 €	79,33%
67 - Charges exceptionnelles	30 685,00 €	6 475,00 €	37 160,00 €	10 700,42 €	28,80%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>20 152 852,97 €</b>	<b>289 610,00 €</b>	<b>20 442 462,97 €</b>	<b>19 006 604,38 €</b>	<b>92,98%</b>
023 - Virement à la section d'investissement	3 382 294,27 €	- 222 495,00 €	3 159 799,27 €	- €	
042 - Opération d'ordre entre sections	800 000,00 €	35 000,00 €	835 000,00 €	821 992,70 €	
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>24 335 147,24 €</b>	<b>102 115,00 €</b>	<b>24 437 262,24 €</b>	<b>19 828 597,08 €</b>	



**Les Dépenses Réelles de Fonctionnement** budgétisées à hauteur de 20 442 462,97 €, ont été réalisées pour 19 006 604,38 €. Soit une réalisation de 92,98 %.

- **Chapitre 011** : Les crédits inscrits au chapitre ‘Charges à caractère général’ ont été utilisés à 83,74%. Ils s’établissent à 5 217 988,46 € en 2023.  
Des crédits avaient été inscrits pour des études, des prestations de services, des acquisitions de petit équipement, l’entretien des bâtiments et des terrains, des formations, les réparations des véhicules et des équipements et n’ont pas été réalisés. Les inscriptions pour les fluides ont été sûr évaluées.  
L’étude ‘Habitat’ n’a pas été réalisée en totalité, et l’étude pour la ‘Stratégie de développement économique’ n’a pas eu de mission complémentaire.  
Les prestations de services pour le traitement des déchets ont été sûr évaluées (3 communes test en fin d’année pour le nouveau mode de collecte), la mission dans le cadre du PCSES Fonds patrimoniale n’a pas été réalisée ainsi que des missions pour le déploiement du RGPD et du module APCP pour le passage à la M57.  
Les formations prévues n’ont pas pu être réalisées ou pas demandées par les agents.
- **Chapitre 012** : Les dépenses de personnel s’établissent à 6 462 308,43 € en 2023. Par rapport à 2022, elles sont en hausse de 8,12 %.  
Cette hausse s’explique par la revalorisation du IFSE et du point d’indice en 2023.
- **Chapitre 014** : Ce chapitre enregistre les reversements de fiscalité pour 5 645 625,37 € :
  - Attributions de compensation : 4 117 089,00 €
  - FNGIR : 1 296 761,00 €
  - FPIC : 148 673,00 €
  - Taxe de séjour : 80 459,37 €
  - Dégrèvement CFE, TF, THRS : 2 643,00 €
- **Chapitre 65** : Ce chapitre enregistre principalement les indemnités élus, les versements de subventions aux associations, les redevances de logiciels, les admissions en non-valeur et créances irrécouvrables, les reversements du Contrat Enfance Jeunesse aux Centres Sociaux.
  - Redevances et hébergements des logiciels : 71 069,74 €
  - Indemnités élus : 141 778,70 €
  - Subventions aux associations : 1 196 022,00 €

- Créances éteintes et admises en non-valeur : 1 311,07 €
- Versements aux centres sociaux de l'équilibrage de 2022 conformément aux anciennes conventions (151 304,65 €), participation au centre de loisirs sans hébergement de Neuvy Sur Loire pour 2021 et 2022 (36 577,58 €), et reversement de la participation de la MSA dans le cadre de la convention GMR 'Grandir en Milieu Rural' (20 895,00 €)
- Bourses et prix (Festival jeunesse et théâtre) : 323,67 €
- Divers (Refacturation Ville de Cosne, prise en charge de l'adhésion SIMI à refacturer à l'ADEB, participation dans le cadre de la convention Territoire Industrie, ...): 22 459,33 €.

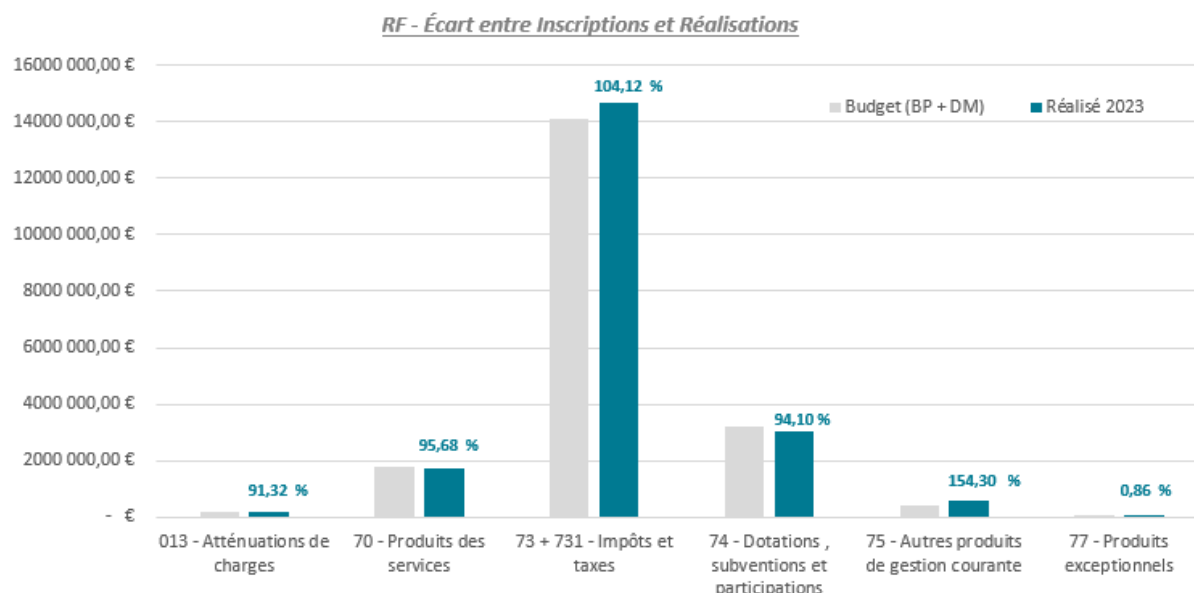
Détail des subventions versées en 2023	Montant
Association Nohain Atelier Théâtre	10 000,00 €
FIAAC	2 500,00 €
Tour Nivernais Morvan	4 300,00 €
Syndicat viticole AOC de Pouilly - Ciné Vigne	1 000,00 €
Forum des métiers	1 200,00 €
Musée de la Loire - Exposition temporaire	1 722,00 €
Collège - Foyer Socio-Éducatif et association sportive	2 000,00 €
Trait d'Union - Salon du livre	2 250,00 €
Trait d'Union - Festival avant premières de Cosne	2 000,00 €
FRAAMA - Musée de Saint Loup	35 100,00 €
Centre Social Pouilly	82 500,00 €
Centre Social Donzy	103 500,00 €
Centre Social Cosne	209 000,00 €
Moulin de Maupertuis	34 200,00 €
Association 'La Folle Journée'	3 000,00 €
Pôle Unique Saint Laurent - Plateforme solidaire de mobilité	7 000,00 €
Association 47.2 - Cinéclub concert	1 000,00 €
GADJÉ - Gens du voyage	4 750,00 €
EPIC - Office de Tourisme	290 000,00 €
ADEB (Ht)	399 000,00 €

- Chapitre 66 : Ce chapitre enregistre les intérêts d'emprunt.
- Chapitre 67 : Ce chapitre enregistre des annulations de titres des exercices antérieurs pour 10 700,42 €:
  - La restauration scolaire (897,90 €),
  - Le portage de repas (66,00 €),
  - La médiathèque (260,00 €),
  - La piscine (659,80 €),
  - La déchetterie (7 666,72 €),
  - Le service éducation à l'environnement (1 150,00 €).

**Les Dépenses d'Ordre de Fonctionnement** enregistrent les écritures d'amortissement de 2023 pour 821 392,70 €, la cession d'un véhicule (Citroën Berlingo de l'UPC) pour 600,00 €.

- **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

BUDGET GÉNÉRAL 2023 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
	Budget	DM	Budget (BP + DM)	Réalisé 2023	%
013 - Atténuations de charges	189 100,00 €	- €	189 100,00 €	172 685,49 €	91,32%
70 - Produits des services	1 783 487,00 €	6 200,00 €	1 789 687,00 €	1 712 289,29 €	95,68%
73 + 731 - Impôts et taxes	14 072 292,30 €	- €	14 072 292,30 €	14 652 727,31 €	104,12%
74 - Dotations , subventions et participations	3 231 715,00 €	- €	3 231 715,00 €	3 040 885,78 €	94,10%
75 - Autres produits de gestion courante	335 100,00 €	52 880,00 €	387 980,00 €	598 654,14 €	154,30%
77 - Produits exceptionnels	26 550,00 €	43 035,00 €	69 585,00 €	600,00 €	0,86%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>19 638 244,30 €</b>	<b>102 115,00 €</b>	<b>19 740 359,30 €</b>	<b>20 177 842,01 €</b>	<b>102,22%</b>
002 - Excédent de fonctionnement reporté	4 559 902,94 €	- €	4 559 902,94 €	4 559 902,94 €	
042 - Opérations d'ordre entre sections	137 000,00 €	- €	137 000,00 €	136 672,81 €	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>24 335 147,24 €</b>	<b>102 115,00 €</b>	<b>24 437 262,24 €</b>	<b>24 874 417,76 €</b>	



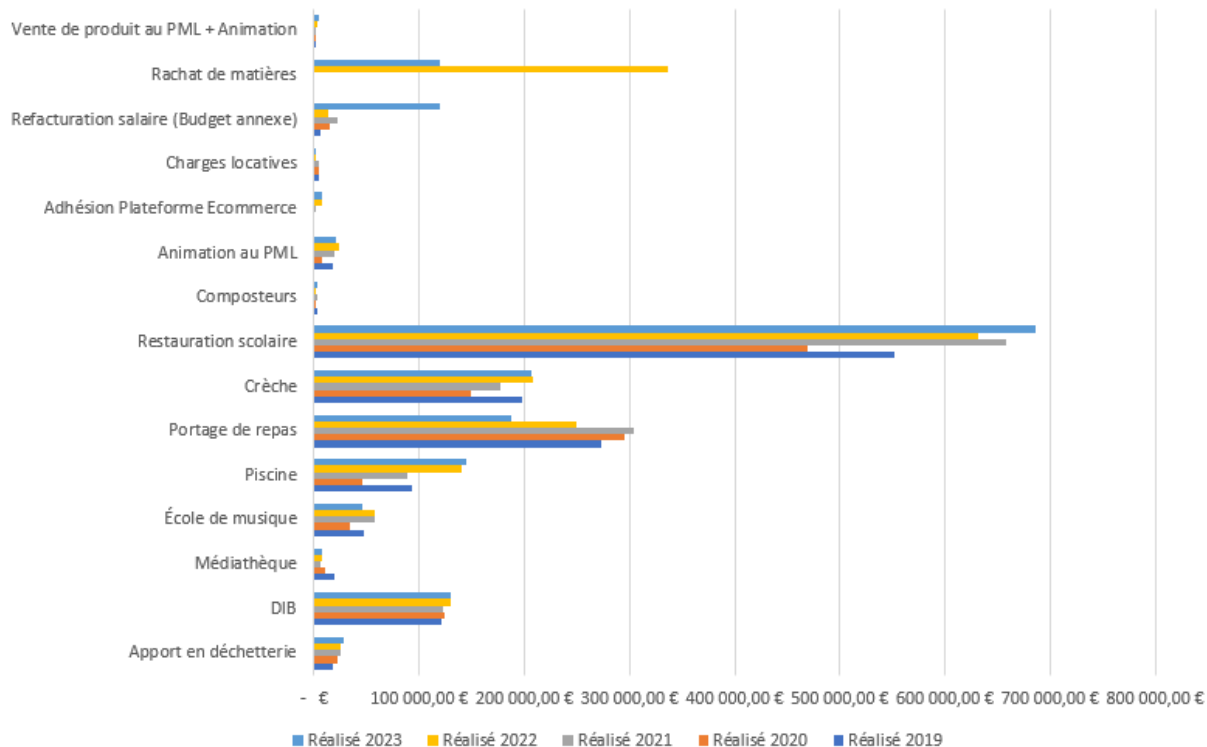
**Les Recettes Réelles de Fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des services rendus à la population (Restauration scolaire, Piscine, Musique, ...), de la fiscalité ainsi que des subventions perçues.

- **Chapitre 013** : Ce chapitre comprend les remboursements des rémunérations et des charges de personnel (arrêts maladie, accidents de travail) et les aides reçues pour les contrats aidés.
- **Chapitre 70** : Les produits des services s'établissent à 1 712 289,29 € en 2023 contre 1 836 296,15 € en 2022.

On constate une hausse des produits des services pour la piscine (Ticket entrée), la restauration scolaire, les ventes de composteurs, les ventes de produits en boutique pour le service éducation à l'environnement, les apports en déchetterie. Et une baisse de fréquentation pour le portage de repas (Non-reconduction de la convention avec l'ADMR de Sury Prés Léré), baisse des adhésions à l'école de musique.

Suite au passage à la nomenclature M57, les refacturations de salaires sont enregistrées au chapitre 70 au lieu de 75, et les recettes pour les rachats de matières de la déchetterie sont comptabilisées au chapitre 74 au lieu de 70.

Produits des services	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Apport en déchetterie	17 755,07 €	21 663,95 €	25 780,69 €	25 600,47 €	28 740,07 €
DIB	121 585,52 €	123 685,02 €	123 123,87 €	129 564,92 €	129 564,92 €
Médiathèque	18 983,60 €	10 518,00 €	6 121,40 €	7 782,80 €	7 172,60 €
École de musique	47 754,87 €	33 565,29 €	57 721,66 €	57 543,85 €	46 370,60 €
Piscine	92 793,04 €	45 254,45 €	88 086,85 €	140 643,50 €	144 752,36 €
Portage de repas	273 084,55 €	295 717,59 €	304 665,03 €	248 799,67 €	188 132,70 €
Crèche	197 937,85 €	148 597,78 €	177 847,22 €	207 808,92 €	207 084,43 €
Restauration scolaire	552 089,07 €	470 004,59 €	658 284,38 €	631 576,65 €	685 924,52 €
Composteurs	3 000,00 €	1 340,00 €	2 320,00 €	1 840,00 €	2 560,00 €
Animation au PML	18 189,00 €	7 692,50 €	18 998,35 €	23 144,00 €	21 111,85 €
Adhésion Plateforme Ecommerce	- €	- €	930,00 €	6 981,61 €	7 260,00 €
Charges locatives	4 270,41 €	4 100,00 €	4 220,00 €	1 896,10 €	1 800,00 €
Refacturation salaire (Budget annexe)	5 594,08 €	14 045,33 €	22 648,31 €	13 872,46 €	119 012,31 €
Rachat de matières	- €	- €	- €	336 581,39 €	119 071,30 €
Vente de produit au PML + Animation	2 104,21 €	1 572,41 €	2 209,39 €	2 659,81 €	3 731,63 €
	<b>1 355 141,27 €</b>	<b>1 177 756,91 €</b>	<b>1 492 957,15 €</b>	<b>1 836 296,15 €</b>	<b>1 712 289,29 €</b>

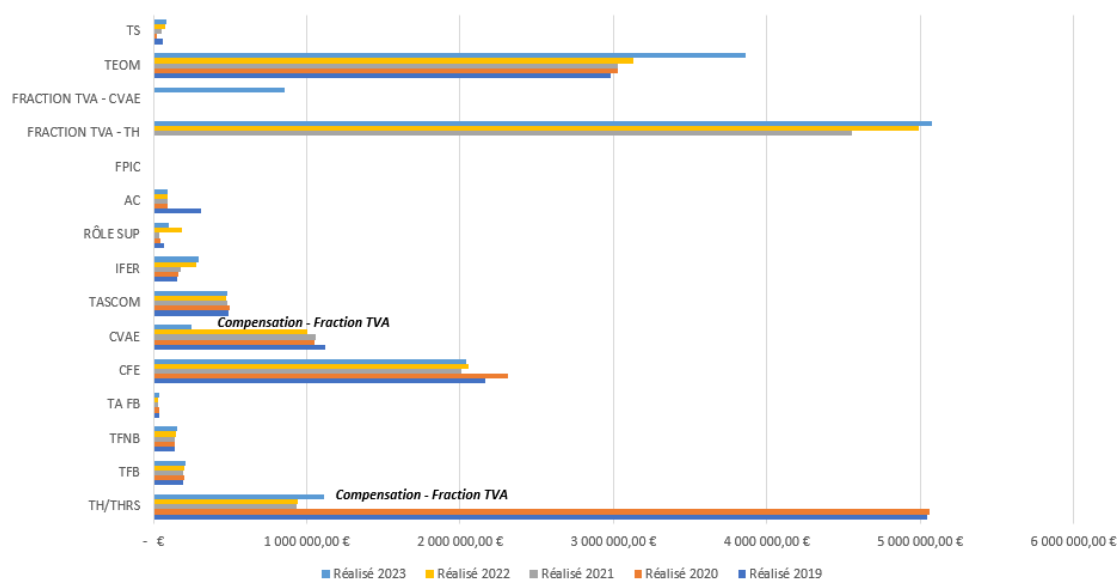


- Chapitre 73 et 731 : Il s'élève à 14 652 727,31 € et enregistre la fiscalité des ménages et des entreprises, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), la taxe de séjour, la fraction de TVA en compensation de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales (TH) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), les attributions de compensation reversées par les communes.

### Bases et produits fiscaux de 2019 à 2023

FISCALITÉ DE 2019 à 2023- Chapitre 73 + 731											
		2019		2020		2021		2022		2023	
		Base	Produit perçu	Base	Produit perçu	Base	Produit perçu	Base	Produit perçu	Base	Produit perçu
73111	TAXE HABITATION (Taux : 13,49 %)	37 396 093	5 044 733,00 €	37 526 027	5 062 261,00 €	-	- €	-	- €	-	- €
	TAXE HABITATION RÉSIDENCE SECONDAIRE (Taux : 13,49 %)					6 889 140	929 345,00 €	6 964 411	939 499,00 €	8 272 698	1 115 987,00 €
	TAXE FONCIÈRE BÂTI (Taux : 0,585 %)	33 700 684	197 149,00 €	34 094 090	199 450,43 €	33 061 000	193 407,00 €	34 159 000	199 830,00 €	36 348 034	212 636,00 €
	TAXE FONCIÈRE NON BÂTI (Taux : 6,64 %)	2 081 054	138 182,00 €	2 114 282	140 388,32 €	2 114 000	140 370,00 €	2 189 000	145 350,00 €	2 360 527	156 739,00 €
	TAXE ADDITIONNELLE FONCIER NON BÂTI		34 736,00 €		35 114,00 €		32 529,00 €		33 482,00 €		35 654,00 €
	COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (Taux : 25,05 %)	8 630 088	2 161 837,00 €	9 262 525	2 320 262,51 €	8 028 000	2 011 142,00 €	8 194 000	2 052 597,00 €	8 129 174	2 036 358,00 €
73111	<b>IMPÔTS DIRECTS LOCAUX</b>		<b>7 576 637,00 €</b>		<b>7 757 476,26 €</b>		<b>3 306 793,00 €</b>		<b>3 370 758,00 €</b>		<b>3 557 374,00 €</b>
73112	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES		1 120 646,00 €		1 050 141,00 €		1 055 319,00 €		1 006 120,00 €		251 529,00 €
73113	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES		487 682,00 €		497 333,00 €		484 764,00 €		473 990,00 €		480 849,00 €
73114	IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU		155 885,00 €		164 386,00 €		180 087,00 €		275 454,00 €		295 302,00 €
7318	AUTRES IMPÔTS LOCAUX OU ASSIMILÉS (Rôles supplémentaires)		72 046,00 €		32 810,74 €		34 955,00 €		182 509,00 €		98 143,00 €
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION (Répartition entre F et I)		306 387,00 €		88 356,00 €		88 356,00 €		88 356,00 €		88 356,00 €
73223	FPIC (Cpte 74127 en 2019)		-		8 445,00 €		-		-		-
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES		2 983 611,00 €		3 025 057,00 €		3 026 924,00 €		3 132 343,00 €		3 864 874,00 €
7382/7351	FRACTION DE TVA - Compensation TH		-		-		4 550 449,00 €		4 986 606,00 €		5 076 888,00 €
7352	FRACTION DE TVA - Compensation CVAE		-		-		-		-		858 717,00 €
7362	TAXES DE SEJOUR		57 621,32 €		19 400,47 €		52 528,38 €		80 459,37 €		80 695,31 €
	<b>TOTAL / IMPÔTS ET TAXES</b>		<b>12 760 515,32 €</b>		<b>12 643 405,47 €</b>		<b>12 780 175,98 €</b>		<b>13 596 595,37 €</b>		<b>14 652 727,31 €</b>

Produits Fiscaux de 2019 à 2023



Le montant du produit fiscal de la Taxe d'Habitation (TH) est limité au montant relevant des résidences secondaires. Pour les résidences principales, la collectivité perçoit une fraction de TVA en compensation.

Par ailleurs, l'article 55 de la loi de finances pour 2023 a supprimé la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). En contrepartie, les collectivités locales se voient affecter une fraction de TVA permettant de compenser la suppression de la recette de CVAE de manière pérenne et dynamique.

Afin d'assurer ces deux compensations de TVA au plus près des prévisions de recettes fiscales, le montant des compensations attribuées aux EPCI fait l'objet de plusieurs ajustements en cours d'année :

1 - La compensation est basée initialement sur la prévision de TVA inscrite dans le projet de loi de finances (PLF) pour l'année N-1 ;

2 - Elle fait ensuite l'objet d'une actualisation correspondant à l'évaluation révisée des recettes nettes de TVA pour N inscrites dans l'annexe au PLF de l'année N disponible au mois d'octobre de l'année N ;

3 - Un dernier ajustement est opéré pour tenir compte du montant définitif de TVA en exécution, au cours des premiers mois de l'année N+1.

<b>FRACTION TVA - COMPENSATION TH</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Montant initial de compensation (Janvier N)	4 682 217 €	5 235 936 €
Montant actualisée de compensation (Octobre N)	4 986 606 €	5 122 740 €
Montant définitif de compensation (Mai N+1)	4 940 754 €	5 078 106 €
<b>Compensation perçue en N</b>	4 986 606 €	5 122 740 €
<b>Compensation à restituer</b>	- 45 852 €	- 44 634 €

Ce montant a été déduit de la compensation 2023      Ce montant a été prélevé en mars 2024

<b>FRACTION TVA - COMPENSATION CVAE</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Montant initial de compensation (Janvier N)	- €	1 110 246 €
Montant actualisée de compensation (Octobre N)	- €	1 110 246 €
Montant définitif de compensation (Mai N+1)	- €	1 100 807 €
<b>Compensation perçue en N</b>	- €	1 110 246 €
<b>Compensation à restituer</b>	- €	- 9 439 €

Ce montant a été prélevé en mars 2024

On constate une hausse du produit fiscal perçu pour la Taxe d'habitation pour les Résidences Secondaires, la Taxe Foncière Bâti et Non Bâti. Cette hausse s'explique par les valeurs locatives foncières qui sont majorées chaque année par un coefficient forfaitaire de revalorisation. Jusqu'en 2017, ce coefficient était déterminé par la Loi de finances. Aujourd'hui, il est calculé à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) déterminé par l'INSEE (Indice 001759971).

<b>Revalorisation des bases :</b>	<b>Bases 2022</b>	<b>Bases 2023</b>	<b>Variation</b>
THRS	6 964 411	8 272 698	18,79%
TFB	34 159 000	36 348 034	6,41%
TFNB	2 189 000	2 360 527	7,84%
CFE	8 194 000	8 129 174	-0,79%

La hausse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères s'explique par la revalorisation des bases et par l'harmonisation obligatoire des taux qui doit être achevée au plus tard 10 ans après la fusion.

- **Chapitre 74** : Les dotations et participations s'établissent à 3 040 885,78 € en 2023.

- Dotation Globale de Fonctionnement : 1 177 541,00 €
- Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle : 23 041,00 €
- FCTVA sur l'entretien des bâtiments et l'hébergement des logiciels : 56 473,42 €
- Compensations TF, TFNB, CFE : 465 867,00 €



- Soutien du Département et de Région pour les aides aux postes du Chantier d'Insertion : 123 325,55 €
  - Subvention de la CAF, de la MSA pour le Service Petite Enfance et le Relais Parents Assistantes Maternelles : 583 398,25 €
  - Subvention de l'ANAH et OPAH pour l'étude amélioration de l'habitat : 15 624,96 €
  - Subvention de l'ADEME pour l'étude de mobilité durable et l'étude déchets : 38 390,46 €
  - Subvention pour la médiathèque dans le cadre de la convention Bonus Territoire avec la CAF (2021 et 2022), solde du Contrat Enfance Jeunesse de 2019 avec la MSA, soutien de GIE IMPA pour lutter contre l'isolement social : 65 207,93 €
  - Aide de France Agri Mer pour la consommation de lait et fruit dans la préparation des repas scolaire : 19 400,21 €
  - Participation de la MSA pour le financement d'un poste dans le cadre de la convention GMR 'Grandir en Milieu Rural', participation de la DRAC - Direction Régionales des Affaires Culturelles dans le cadre du contrat lecture et, soutien de la Région pour les aides à la formation pour les apprentis : 35 485,00 €
  - Soutien de divers organismes pour le rachat de matières au service Environnement : 347 041,44 €
  - Subvention du Département pour le SCOT 'Schéma de Cohérence Territoriale', l'élaboration de la stratégie de développement économique et touristique et pour l'opération de revitalisation des centres bourgs : 72 220,17 €
  - Subvention de la Région pour la stratégie de développement rural : 17 869,39 €
- Chapitre 75 : Réalisés pour 598 654,14 €, ce chapitre enregistre :
    - Les revenus liés aux diverses locations et les refacturations de charges et taxes : 377 397,48 €
    - Les redevances pour les dépôts sauvages et la non-restitution des prêts de gobelets : 1 991,00 €
    - Les non-restitutions d'ouvrages à la Médiathèque : 2 005,00 €
    - Les remboursements des sinistres : 43 968,12 €
    - Les encaissements après admission en non-valeur : 694,20 €
    - Les remboursements des avoirs pour le gaz, l'électricité, ... : 7 223,84 €
    - Les ventes de glaces à la piscine de Donzy : 1 057,50 €
    - Le soutien de Ammaréal pour l'acquisition de livres : 48,40 €
    - Les droits du convention GMR 'Grandir en Milieu Rural' de la MSA a reversé aux centres sociaux : 47 032,76 €
    - La restitution de l'avance versée à l'ADEB (Subvention Leader) et refacturation du salon SIMI : 81 263,16 €
    - La cession d'un terrain à Donzy : 18 500,00 €
    - Le remboursement d'une pension invalidité : 9 360,42 €
    - La refacturation aux budgets annexes des dépenses prise en charge par le budget général : 8 112,26 €
  - Chapitre 77 : Ce chapitre a enregistré la cession d'un véhicule Citroën Berlingo pour 600,00 €.



**Les Recettes d'Ordre de Fonctionnement** ont été réalisées pour 136 672,81 € concernant les écritures d'amortissement des subventions et, 4 559 902,94 € pour la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2022.

## 2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'Investissement sont des dépenses relatives au patrimoine de la collectivité. Il s'agit des acquisitions de mobilier, de matériel informatique, des véhicules, des études et les travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

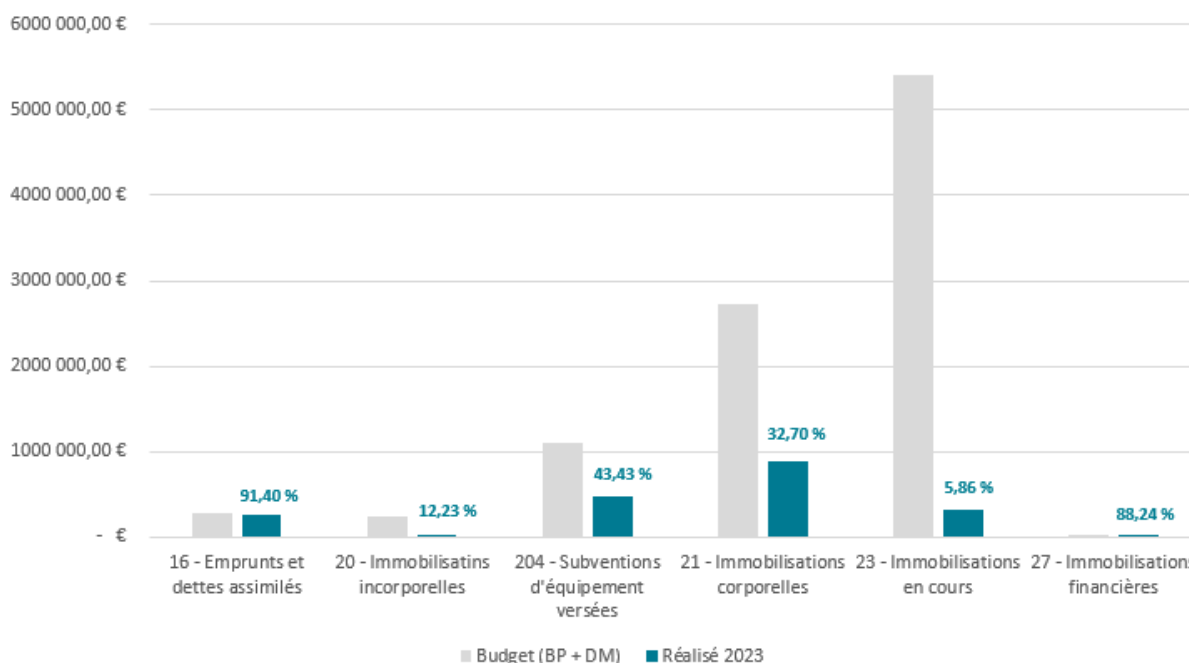
Les recettes d'Investissement enregistrent principalement les subventions perçues (acquisitions, réalisation de travaux, ...) et le FCTVA.

L'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice concerné : Les restes à réaliser en dépenses et en recettes ne sont pas intégrés.

### • LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

BUDGET GÉNÉRAL 2023 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT						
	Budget	DM	Report de crédit de 2022	Budget (BP + DM)	Réalisé 2023	%
16 - Emprunts et dettes assimilés	275 600,00 €	- €	- €	275 600,00 €	251 900,79 €	91,40%
20 - Immobilisations incorporelles	161 955,00 €	40 330,00 €	35 559,00 €	237 844,00 €	29 085,76 €	12,23%
204 - Subventions d'équipement versées	756 371,00 €	- 141 290,00 €	478 796,88 €	1 093 877,88 €	475 070,46 €	43,43%
21 - Immobilisations corporelles	2 524 933,00 €	- 142 535,00 €	338 949,44 €	2 721 347,44 €	890 004,71 €	32,70%
23 - Immobilisations en cours	5 149 652,00 €	56 000,00 €	193 229,23 €	5 398 881,23 €	316 619,84 €	5,86%
27 - Immobilisations financières	17 000,00 €	- €	- €	17 000,00 €	15 000,00 €	88,24%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>8 885 511,00 €</b>	<b>- 187 495,00 €</b>	<b>1 046 534,55 €</b>	<b>9 744 550,55 €</b>	<b>1 977 681,56 €</b>	<b>20,30%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	137 000,00 €	- €	- €	137 000,00 €	136 672,81 €	
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €	
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 022 511,00 €</b>	<b>- 187 495,00 €</b>	<b>1 046 534,55 €</b>	<b>9 881 550,55 €</b>	<b>2 114 354,37 €</b>	

DI - Écart entre Inscriptions et Réalisations



Le faible taux de réalisation des dépenses d'investissement s'explique par :

- Les reports de 2023 sur 2024 à hauteur de 2 394 256,16€.
- Des investissements non réalisés en 2023 et réinscrit en 2024 : Tour de Pouilly Fumé, Construction de la nouvelle crèche. Compte tenu du contexte économique, de nombreux lots des marchés publics sont revenus infructueux. Ils seront relancés courant 2024.

**Les Dépenses Réelles d'Investissement** s'élèvent à 1 977 681,56 €. Elles comprennent les remboursements d'emprunts, les travaux et les acquisitions des divers équipements. Certaines dépenses sont gérées en Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (APCP).

Les Autorisations de Programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées. Cette procédure formalise et visualise une dépense dont le paiement s'étendra sur plusieurs exercices.

10

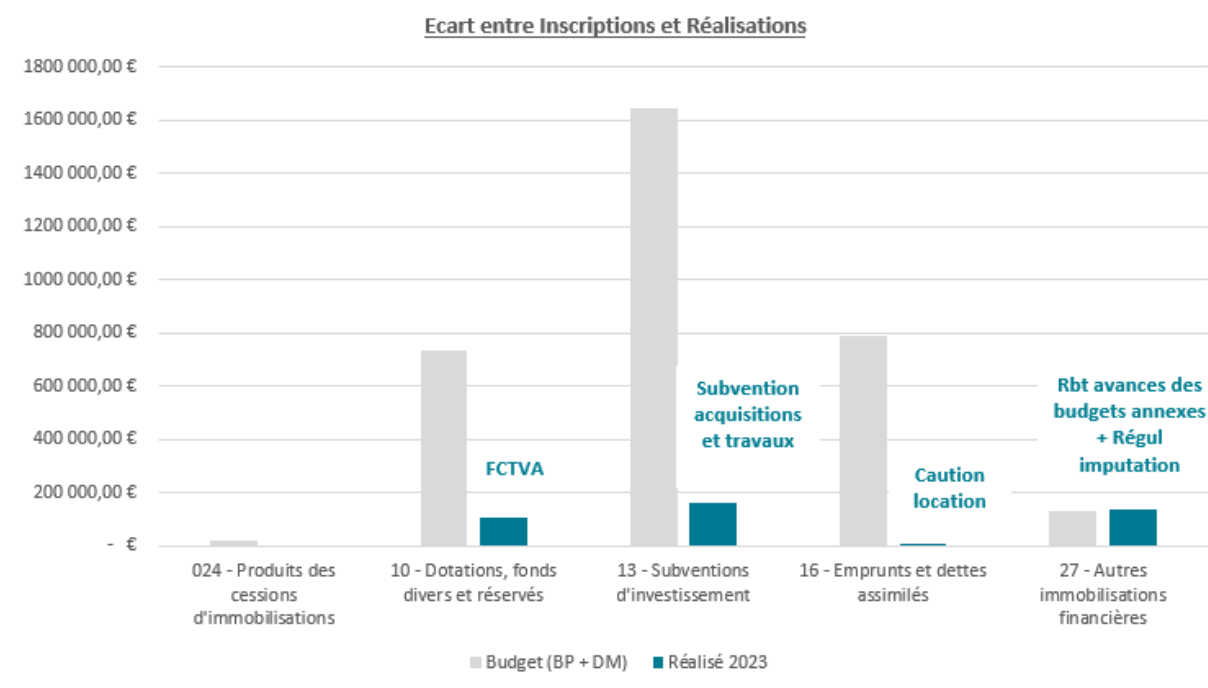
Détail des dépenses d'Investissement	Montant
Remboursement capital (Emprunt)	251 118,79 €
Attribution de compensation	189 371,00 €
Régularisation imputation comptable (Participation aux travaux du Théâtre)	70 000,00 €
<b>Administration Générale</b> : Équipement informatique, Mobilier prévention, Équipement salle de réunion, Logiciel facturation, Partage et sécurisation des données	288 934,76 €
<b>Communication</b> : Signalétique extérieur	2 625,96 €
<b>Gendarmerie</b> : Travaux de remise en état	35 439,79 €
<b>Unité de Production Culinaire</b> : Véhicule de livraison, Divers équipement de cuisine, Smartphone pour pointage dans les satellites	77 828,39 €
<b>École de musique</b> : Travaux de peinture et changement de menuiserie, Instruments de musique	27 198,04 €
<b>Médiathèque</b> : Pose de film solaire, Éclairage LED, Acquisition d'équipement pour le projet PCSES	31 896,80 €
<b>Piscine</b> : Remplacement des pompes, Renouvellement des aspirateurs robot	22 328,43 €
<b>Santé</b> : Aide à l'installation des médecins	782,00 €
<b>Centre Social Donzy</b> : Acquisition d'une maison à Donzy	46 773,48 €
<b>Service Petite Enfance</b> : Changement de la chambre froide, Matériels éducatif, Mission de maîtrise d'œuvre	292 991,62 €
<b>Portage de repas</b> : Installation borne de recharge	9 239,35 €
<b>Foyer Logement de Pouilly</b> : Travaux d'électricité	1 603,42 €
<b>Chantier d'insertion</b> : Remplacement des menuiseries extérieures, Équipement en matériel	22 693,69 €
<b>Économie d'énergie - Habitat</b> : Fonds Départemental mutualisé de la Nièvre, Subvention aux particuliers pour la rénovation énergétique	17 296,00 €
<b>Collecte et Traitement des ordures ménagères</b> : Acquisition d'une BOM et de bacs de 770 litres, Nettoyeur haute pression, Vidéosurveillance, Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la plateforme, Station de lavage	263 811,52 €
<b>Service Éducation à l'Environnement</b> : Réfection étanchéité toiture, Aménagement de la cour, Mise en conformité ascenseur, Éclairage LED, Caisse enregistreuse	31 210,33 €

<b>Aménagement</b> : Curage et nettoyage des bassins d'orage	18 964,50 €
<b>Développement Économique</b> : Aide immobilière aux Entreprises	85 289,18 €
<b>Développement Économique</b> : SCOT - Frais d'insertion	1 428,26 €
<b>Développement Économique</b> : ZA Tracy - Frais d'insertion	270,00 €
<b>Développement Économique</b> : Fin des travaux du bâtiment relais de Donzy, Éclairage LED à l'hôtel des entreprises, Remplacement candélabre Croix Arnay	24 836,07 €
<b>Développement Économique</b> : Déploiement de la fibre	116 406,00 €
<b>Mobilité durable</b> : Étude de stratégie	5 052,50 €
<b>Tourisme</b> : Étude projet évolution, Travaux et divers équipements à la Tour de Pouilly Fumé	42 291,68 €

Les Dépenses d'Ordre d'Investissement s'élèvent à 136 672,81 € et correspondent à l'amortissement des subventions reçues.

• LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

BUDGET GÉNÉRAL 2023 - RECETTES D'INVESTISSEMENT						
	Budget	DM	Report de crédit de 2022	Budget (BP + DM)	Réalisé 2023	%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	22 200,00 €	- €	- €	22 200,00 €	- €	0,00%
10 - Dotations, fonds divers et réservés	735 000,00 €	- €	- €	735 000,00 €	108 657,86 €	14,78%
13 - Subventions d'investissement	1 324 263,00 €	- €	319 927,11 €	1 644 190,11 €	161 156,96 €	9,80%
16 - Emprunts et dettes assimilés	787 257,51 €	- €	- €	787 257,51 €	625,00 €	0,08%
27 - Autres immobilisations financières	132 000,00 €	- €	- €	132 000,00 €	135 868,36 €	102,93%
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 000 720,51 €</b>	<b>- €</b>	<b>319 927,11 €</b>	<b>3 320 647,62 €</b>	<b>406 308,18 €</b>	<b>12,24%</b>
001 - Excédent d'investissement reporté	2 566 103,66 €	- €	- €	2 566 103,66 €	2 566 103,66 €	
021 - Virement de la section	3 382 294,27 €	222 495,00 €	- €	3 159 799,27 €	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	800 000,00 €	35 000,00 €	- €	835 000,00 €	821 992,70 €	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 749 118,44 €</b>	<b>- 187 495,00 €</b>	<b>319 927,11 €</b>	<b>9 881 550,55 €</b>	<b>3 794 404,54 €</b>	



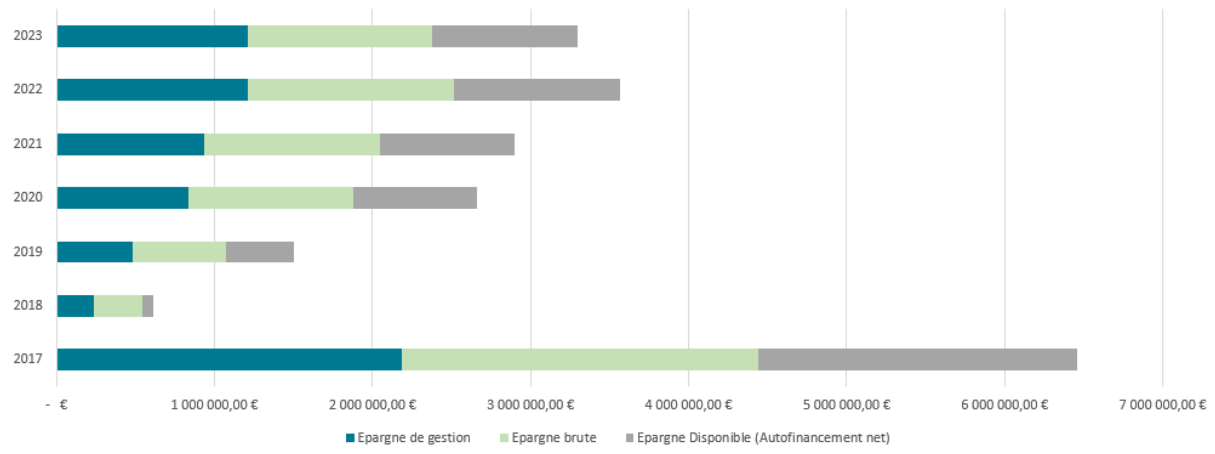
**Les Recettes Réelles d'Investissement** s'élèvent à 406 308,18 €.

Elles comprennent :

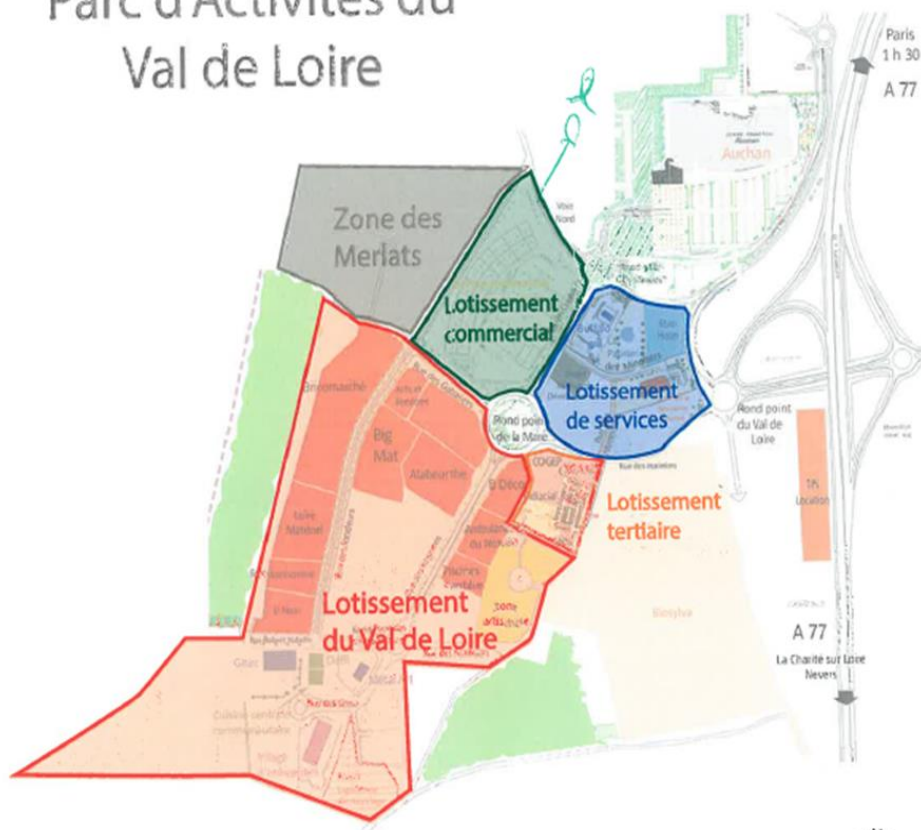
- Le Fond de Compensation de la TVA : 108 657,86 €
- Les attributions de compensation d'investissement : 24 177,00 €
- Les subventions reçues pour la construction du bâtiment de Donzy (28 411,79 € - Région), acquisition tables tactiles (1 264,00 € - Région), soutien aux cantines scolaire (23 665,11 € - FEDER), aménagement de l'office de tourisme (60 505,28 € - Département et Région), matériel pour la petite enfance (1 295,20 €- CAF), travaux à la Tour de Pouilly (17 343,64 € - Département), installation borne de recharge à l'UPC (4 494,94 € - DSIL)
- Le dépôt d'une caution suite à un bail de location : 625,00 €
- Régularisation d'une imputation comptable : 70 000,00 €
- Le remboursement d'avance de deux budgets annexes : 62 000,00 €
- Le remboursement d'une avance dans le cadre de la convention FRARCT : 3 868,36 €
- 

**Les Recettes d'Ordre d'Investissement** s'élèvent à 821 392,70 € pour les dotations aux amortissements, 600,00 € pour la cession d'un véhicule et à 2 566 103,66 € pour l'excédent d'investissement de 2022.

### 3 - L'AUTOFINANCEMENT DE 2017 A 2023



## Parc d'Activités du Val de Loire



Des crédits sont inscrits chaque année sur ces budgets pour prévoir des travaux d'entretien, l'acquisition de terrains ou encore des frais de raccordement en cas de cession de parcelles.

Les écritures d'ordre (Chapitre 040 + 042) concernent les variations de stocks et ne correspondent pas à des flux réels.

### 1 - LE LOTISSEMENT VAL DE LOIRE

DEPENSES			RECETTES		
<i>Section de Fonctionnement</i>					
Chapitre 011	Charges à caractère générale	3 185,00 €	Chapitre 70	Ventes de terrain	151 344,00 €
			Chapitre 042	Stock : Constatation Stock Fin 2023	672 241,14 €
Chapitre 042	Stock : Annulation Stock Fin 2022	770 052,94 €	Chapitre 75	Autres produits de gestion courantes	7,12 €
Chapitre 67	Charges Exceptionnelles	36 000,00 €	002	<b>Excédent de fonctionnement reporté 2022</b>	<b>136 307,78 €</b>
<b>Total Section de Fonctionnement</b>		<b>809 237,94 €</b>	<b>Total Section de Fonctionnement</b>		
<i>Section d'investissement</i>					
Chapitre 040	Travaux : Constatation Stock Fin 2023	672 241,14 €	Chapitre 040	Stock : Annulation Stock Fin 2022	770 052,94 €
			001	<b>Excédent d'investissement reporté 2022</b>	<b>136 970,27 €</b>
<b>Total Section d'Investissement</b>		<b>672 241,14 €</b>	<b>Total Section d'Investissement</b>		
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 481 479,08 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		
			<b>1 866 923,25 €</b>		
<b>Solde de clôture 2023</b>			Excédent de fonctionnement 2023		150 662,10 €
			Excédent d'investissement 2023		234 782,07 €

Les dépenses réelles de fonctionnement en 2023 sont de 39 185,00 €.

- Frais d'expropriation et de bornage : 2 175 ,00 €
- Acquisition de matériel : 1 010,00 €
- Régularisation d'une écriture de 2022 (Régul TVA) : 36 000,00 €

Les recettes réelles de fonctionnement en 2023 sont de 151 351,12 €.

Cession de terrain 151 344,00 €

Régul TVA : 7,12 €

Les écritures aux chapitres '040', '042' correspondent aux variations des stocks.

## 2 - LE LOTISSEMENT DE SERVICES

14

DEPENSES			RECETTES		
<i>Section de Fonctionnement</i>					
Chapitre 011	Charges à caractère générale	- €	Chapitre 042	Stock : Constatation Stock Fin 2023	113 623,29 €
Chapitre 042	Stock : Annulation Stock Fin 2022	113 623,29 €			
<i>Total Section de Fonctionnement</i>		<i>113 623,29 €</i>	<i>Total Section de Fonctionnement</i>		<i>113 623,29 €</i>
<i>Section d'investissement</i>					
Chapitre 040	Travaux : Constatation Stock Fin 2023	113 623,29 €	Chapitre 040	Stock : Annulation Stock Fin 2022	113 623,29 €
			001	<i>Excédent d'investissement reporté 2022</i>	<i>12 372,47 €</i>
<i>Total Section d'Investissement</i>		<i>113 623,29 €</i>	<i>Total Section d'Investissement</i>		<i>125 995,76 €</i>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>227 246,58 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>239 619,05 €</b>
<b>Solde de clôture 2023</b>					<b>12 372,47 €</b>

En 2023, pas de dépense ou recette réelles sur ce lotissement.

Les écritures aux chapitres '040', '042' correspondent aux variations des stocks.

## 3 - LE LOTISSEMENT TERTIAIRE

DEPENSES			RECETTES		
<i>Section de Fonctionnement</i>					
Chapitre 011	Charges à caractère générale	- €	Chapitre 042	Stock : Constatation Stock Fin 2023	60 568,41 €
Chapitre 042	Stock : Annulation Stock Fin 2022	60 568,41 €			
<i>Total Section de Fonctionnement</i>		<i>60 568,41 €</i>	<i>Total Section de Fonctionnement</i>		<i>60 568,41 €</i>
<i>Section d'investissement</i>					
Chapitre 040	Travaux : Constatation Stock Fin 2023	60 568,41 €	Chapitre 040	Stock : Annulation Stock Fin 2022	60 568,41 €
			001	<i>Excédent d'investissement reporté 2022</i>	<i>8 288,27 €</i>
<i>Total Section d'Investissement</i>		<i>60 568,41 €</i>	<i>Total Section d'Investissement</i>		<i>68 856,68 €</i>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>121 136,82 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>129 425,09 €</b>
<b>Solde de clôture 2023</b>					<b>8 288,27 €</b>

En 2023, pas de dépense ou recette réelles sur ce lotissement.

Les écritures aux chapitres '040', '042' correspondent aux variations des stocks.

• LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES					
	Budget	DM	Budget (BP + DM)	CA 2023	%
011 - Charges à caractère général	103 207,75 €	- 17 800,00 €	85 407,75 €	50 102,52 €	58,66%
012 - Charges de personnel	13 000,00 €	1 700,00 €	14 700,00 €	13 503,69 €	91,86%
014 - Atténuations de produits	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	13 496,00 €	89,97%
65 - Autres charges de gestion courantes	5 500,00 €	- €	5 500,00 €	4 328,23 €	78,70%
66 - Charges financières	10 085,00 €	600,00 €	10 685,00 €	9 196,68 €	86,07%
67 - Charges exceptionnelles	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	1 868,80 €	62,29%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>149 792,75 €</b>	<b>- 15 500,00 €</b>	<b>134 292,75 €</b>	<b>92 495,92 €</b>	<b>68,88%</b>
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	
042 - Opération d'ordre entre sections	120 000,00 €	15 500,00 €	135 500,00 €	126 492,69 €	
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>269 792,75 €</b>	<b>- €</b>	<b>269 792,75 €</b>	<b>218 988,61 €</b>	

RECETTES					
	Budget	DM	Budget (BP + DM)	CA 2023	%
70 - Produits des services	142 000,00 €	- €	142 000,00 €	144 407,48 €	101,70%
74 - Dotations et participations	- €	- €	- €	- €	
75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €	158,23 €	
76 - Produits financiers	165,00 €	- €	165,00 €	162,42 €	98,44%
77 - Produits exceptionnels	500,00 €	- €	500,00 €	316,16 €	63,23%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>142 665,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>142 665,00 €</b>	<b>145 044,29 €</b>	<b>101,67%</b>
002 - Excédent de fonctionnement reporté	50 492,75 €	- €	50 492,75 €	50 492,75 €	
042 - Opérations d'ordre entre sections	76 635,00 €	- €	76 635,00 €	76 635,00 €	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>269 792,75 €</b>	<b>- €</b>	<b>269 792,75 €</b>	<b>272 172,04 €</b>	

**Les Dépenses Réelles de Fonctionnement** sont de 92 495,92 €.

- **Chapitre 011** : Ces dépenses correspondent à l'acquisition de petit matériel (409,66 €), l'eau et l'électricité pour les stations d'épuration (16 047,14 €), l'entretien, la maintenance et la réparation des réseaux de l'assainissement collectif (31 756,97 €), une adhésion pour une mission d'assistance (755,07 €), la taxe foncière (58,00 €), les frais bancaires pour les paiements en CB (1 075,68 €).
- **Chapitre 012** : Il s'agit des dépenses de personnel refacturées par le budget général en 2023 (13 503,69 €).
- **Chapitre 014** : Il s'agit de la redevance pour la modernisation des réseaux pour 13 496,00 €. Cette redevance est refacturée aux utilisateurs du service.
- **Chapitre 65** : Ce chapitre enregistre la refacturation des cotisations assurances, le carburant, la réparation du véhicule pris en charge par le budget général (1 336,47 €), les droits d'utilisation des logiciels (1 350,00 €) ainsi que les créances admises en non-valeur et éteintes (1 641,76 €).
- **Chapitre 66** : Il s'agit des intérêts d'emprunt et de la ligne de trésorerie ainsi que les intérêts courus non échus (ICNE). Une partie des intérêts d'emprunt est refacturée à la commune de Couloutre.
- **Chapitre 67** : Ce chapitre a comptabilisé des annulations de titres (1 868,80 €)

Les opérations d'ordre comptabilisent les dotations aux amortissements pour 126 492,69 €.



**Les Recettes Réelles de Fonctionnement** s'élèvent à 145 044,29 €.

- **Chapitre 70** : Ce chapitre enregistre les facturations aux usagers.
- **Chapitre 75** : On constate des encaissements après admissions en non-valeur.
- **Chapitre 76** : Il s'agit des intérêts d'emprunt refacturés à la commune de Couloutre.
- **Chapitre 77** : Ces recettes correspondent à des remboursements d'avoir.

Les opérations d'ordre comptabilisent les amortissements des subventions pour 76 635,00 € et l'excédent de fonctionnement de 50 492,75 € de 2022 reporté.

• **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

DÉPENSES						
	Budget	DM	Report de crédit de 2022	Budget	CA 2023	%
16 - Emprunts et dettes assimilés	17 580,00 €	- €	- €	17 580,00 €	17 578,44 €	99,99%
21 - Immobilisations corporelles	- €	1 000,00 €	908,30 €	1 908,30 €	1 903,30 €	99,74%
23 - Immobilisations en cours	53 430,00 €	14 500,00 €	19 212,14 €	87 142,14 €	35 284,73 €	40,49%
458xxxx	130 000,00 €	- €	- €	130 000,00 €	9 590,22 €	7,38%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>201 010,00 €</b>	<b>15 500,00 €</b>	<b>20 120,44 €</b>	<b>236 630,44 €</b>	<b>64 356,69 €</b>	<b>27,20%</b>
001 - Déficit d'investissement reporté	316 805,20 €	- €	- €	316 805,20 €	316 805,20 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 635,00 €	- €	- €	76 635,00 €	76 635,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €	
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>594 450,20 €</b>	<b>15 500,00 €</b>	<b>20 120,44 €</b>	<b>630 070,64 €</b>	<b>457 796,89 €</b>	

RECETTES						
	Budget	DM	Report de crédit de 2022	Budget (BP + DM)	CA 2023	%
10 - Dotations et fonds divers	105 084,49 €	- €	- €	105 084,49 €	105 084,49 €	100,00%
13 - Subventions d'investissement	21 800,00 €	- €	231 841,15 €	253 641,15 €	134 427,90 €	53,00%
458xxxx	130 000,00 €	- €	- €	130 000,00 €	6 796,82 €	5,23%
27 - Immobilisations financières	5 845,00 €	- €	- €	5 845,00 €	5 844,30 €	99,99%
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>262 729,49 €</b>	<b>- €</b>	<b>231 841,15 €</b>	<b>494 570,64 €</b>	<b>252 153,51 €</b>	<b>50,98%</b>
001 - Excédent d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	- €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €	15 500,00 €	- €	135 500,00 €	126 492,69 €	
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>382 729,49 €</b>	<b>15 500,00 €</b>	<b>231 841,15 €</b>	<b>630 070,64 €</b>	<b>378 646,20 €</b>	

**Les Dépenses Réelles d'Investissement** s'élèvent à 64 356,69 €.

Ces dépenses comptabilisent des remboursements d'emprunt (17 578,44 €), des travaux à la station d'épuration de Donzy (1 903,30 €), et la réhabilitation des stations d'épuration de Colméry et Perroy (35 284,73 €).

Le compte '458' enregistre les frais de raccordement à refacturer aux usagers (9 590,22 €)

Les opérations d'ordre comptabilisent les amortissements des subventions pour 76 635,00 € et le déficit d'investissement de 2022 reportés à hauteur de 316 805,20 €.

**Les Recettes Réelles d'Investissement** sont de 252 153,51 €.

Elles enregistrent :

- La mise en réserve de 2022 pour couvrir le déficit d'investissement : 105 084,49 €
- Les subventions de l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne : 70 176,75 €
- Les fonds de concours versés par les communes de Donzy pour participer aux travaux : 64 251,15 €
- La refacturation du capital de l'emprunt à la commune de Couloutre : 5 844,30 €
- Le compte '458' enregistre les frais de raccordement refacturés aux usagers : 6 796,82 €

Les opérations d'ordre comptabilisent les dotations aux amortissements pour 126 492,69 €.

## LE BUDGET SPANC

### • LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES					
	Budget	DM	Budget (BP + DM)	CA 2023	%
011 - Charges à caractère général	91 150,00 €	- €	91 150,00 €	64 186,28 €	70,42%
012 - Charges de personnem	29 787,02 €	4 500,00 €	34 287,02 €	31 508,62 €	91,90%
65 - Autres charges de gestion courante	6 650,00 €	- €	6 650,00 €	6 358,43 €	95,62%
67 - Charges exceptionnelles	10 590,00 €	- 4 500,00 €	6 090,00 €	186,36 €	3,06%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>138 177,02 €</b>	<b>- €</b>	<b>138 177,02 €</b>	<b>102 239,69 €</b>	<b>73,99%</b>
002 - Déficit de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	
042 - Opération d'ordre entre sections	115,00 €	- €	115,00 €	111,00 €	
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>138 292,02 €</b>	<b>- €</b>	<b>138 292,02 €</b>	<b>102 350,69 €</b>	

RECETTES					
	Budget	DM	Budget (BP + DM)	CA 2023	%
70 - Produits des services	135 000,00 €	- €	135 000,00 €	100 958,56 €	74,78%
75 - Autres produits de gestion courante	5,00 €	- €	5,00 €	241,00 €	4820,00%
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €	4,11 €	
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>135 005,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>135 005,00 €</b>	<b>101 203,67 €</b>	<b>74,96%</b>
002 - Excédent de fonctionnement reporté	3 287,02 €		3 287,02 €	3 287,02 €	
042 - Opérations d'ordre entre sections			- €	- €	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>138 292,02 €</b>	<b>- €</b>	<b>138 292,02 €</b>	<b>104 490,69 €</b>	

Les Dépenses Réelles de Fonctionnement s'élèvent à 102 239,69 €.

- Chapitre 011 : Ces dépenses comprennent les prestations de services pour l'entretien des assainissements non collectifs, des achats de fournitures d'entretien et de petit équipement et des frais de formation.
- Chapitre 012 : Il s'agit des dépenses de personnels refacturées par le budget général en 2023.
- Chapitre 65 : Ce chapitre enregistre la refacturation de la cotisation d'assurance, du carburant pris en charge par le budget général, ainsi que les droits d'utilisation des logiciels (Hébergement).

- Chapitre 67 : Ces dépenses comptabilisent des annulations de titres.

*Les opérations d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements.*

**Les Recettes Réelles de Fonctionnement** sont de 101 203,67 €.

- Chapitre 70 : Il s'agit des facturations des prestations d'entretien des assainissements non collectifs, des diagnostics vente et neuf.
- Chapitre 75 et 77 : Ce chapitre enregistre les encaissements après admission en non-valeur.

*Les opérations d'ordre comptabilisent l'excédent de fonctionnement de 2022 reporté.*

## • LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES						
	Budget	DM	Report de 2022	Budget (BP + DM)	CA 2023	%
16 - Emprunt	59 000,00 €	- €	- €	59 000,00 €	59 000,00 €	100%
458xxxx	120 225,51 €	- €	- €	120 225,51 €	25 500,00 €	21,21%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>179 225,51 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>179 225,51 €</b>	<b>84 500,00 €</b>	<b>47,15%</b>
001 - Déficit d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	- €	
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>179 225,51 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>179 225,51 €</b>	<b>84 500,00 €</b>	

RECETTES						
	Budget	DM	Report de 2022	Budget (BP + DM)	CA 2023	%
458xxxx	103 765,52 €	- €	- €	103 765,52 €	12 750,00 €	12,29%
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>103 765,52 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>103 765,52 €</b>	<b>12 750,00 €</b>	<b>12,29%</b>
001 - Excédent d'investissement reporté	75 344,99 €	- €	- €	75 344,99 €	75 344,99 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	115,00 €	- €	- €	115,00 €	111,00 €	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>179 225,51 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>179 225,51 €</b>	<b>88 205,99 €</b>	

Chapitre 16 : Il s'agit du remboursement d'une avance versée en 2018 par le budget général.

**Les dépenses et recettes d'Investissement** enregistrées au compte '458xxx', sont liées aux subventions pour les travaux de remise aux normes des installations. (Subvention reçue de l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne à reverser aux propriétaires).

*Les opérations d'ordre correspondent aux amortissements.*

## LE BUDGET GÉMAPI

### • LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES					
	Budget	DM	Budget (BP + DM)	CA 2023	%
011 - Charges à caractère général	83 770,00 €	- 4 520,00 €	79 250,00 €	20 225,84 €	25,52%
012 - Charges de personnel	74 000,00 €		74 000,00 €	74 000,00 €	100,00%
014 - Atténuations de produits	5 000,00 €	2 000,00 €	7 000,00 €	5 473,00 €	78,19%
65 - Autres charges de gestion courantes	500,00 €	- €	500,00 €	500,00 €	100,00%
67 - Charges exceptionnelles	- €	2 520,00 €	2 520,00 €	2 519,10 €	99,96%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>163 270,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>163 270,00 €</b>	<b>102 717,94 €</b>	<b>62,91%</b>
022 - Virement à la section d'investissement	399 791,60 €	- €	399 791,60 €	- €	
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>563 061,60 €</b>	<b>- €</b>	<b>563 061,60 €</b>	<b>102 717,94 €</b>	
RECETTES					
	Budget	DM	Budget (BP + DM)	CA 2023	%
73 - Produit de la taxe	150 000,00 €	- €	150 000,00 €	154 489,00 €	102,99%
74 - Dotations, subventions et participations	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	43 784,42 €	87,57%
75 - Autres produits de gestion courante	32 000,00 €	- €	32 000,00 €	- €	0,00%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>232 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>232 000,00 €</b>	<b>198 273,42 €</b>	<b>85,46%</b>
002 - Excédent de fonctionnement reporté	331 061,60 €	- €	331 061,60 €	331 061,60 €	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>563 061,60 €</b>	<b>- €</b>	<b>563 061,60 €</b>	<b>529 335,02 €</b>	

**Les Dépenses Réelles de Fonctionnement s'élèvent à 102 717,94 €.**

- Chapitre 011 : Ces dépenses enregistrent l'achat de petit équipement (160,50 €), la prestation de services pour effectuer de la pêche de sauvetage piscicole (2 000,00 €), la location d'exposition et les frais de transport (7 379,39 €), la participation au contrat territorial des Nièvre et diverses charges refacturées prises en charge par le budget général (10 685,95 €).
- Chapitre 012 : Il s'agit des dépenses de personnel pris en charges par le budget général en 2023 (74 000,00 €).
- Chapitre 014 : Ce chapitre constate des dégrèvements de la taxe N-1 pour 5 473,00€
- Chapitre 65 : Il s'agit de la refacturation de la cotisation assurance, les réparations du véhicule pris en charge par le budget général (500,00 €).
- Chapitre 67 : Ces dépenses comptabilisent des annulations de titres (2 519,10 €).

**Les Recettes Réelles de Fonctionnement sont 198 273,42 €**

- Chapitre 73 : Produit de la taxe pour 154 489,00 €
- Chapitre 74 : Ce chapitre enregistre les subventions reçues de l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne (43 784,42 €).

*Les opérations d'ordre comptabilisent l'excédent de fonctionnement de 2022 reporté.*

- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES						
	Budget	DM	Report de 2022	Budget (BP + DM)	CA 2023	%
16 - Emprunt	3 000,00 €	- €	- €	3 000,00 €	3 000,00 €	100,00%
20 - Immobilisations incorporelles	336 993,60 €	- €	1 970,00 €	338 963,60 €	1 404,00 €	0,41%
21 - Immobilisations corporelles	202 294,00 €	- €	92 064,00 €	294 358,00 €	144 456,00 €	49,07%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>542 287,60 €</b>	<b>- €</b>	<b>94 034,00 €</b>	<b>636 321,60 €</b>	<b>148 860,00 €</b>	<b>23,39%</b>
001 - Déficit d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €		
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>542 287,60 €</b>	<b>- €</b>	<b>94 034,00 €</b>	<b>636 321,60 €</b>	<b>148 860,00 €</b>	

RECETTES						
	Budget	DM	Report de 2022	Budget (BP + DM)	CA 2023	%
10 - Mise en réserve	10 206,06 €	- €	- €	10 206,06 €	10 206,06 €	100,00%
13 - Subventions d'investissement reçues	142 496,00 €	- €	- €	142 496,00 €	193 832,20 €	136,03%
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>152 702,06 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>152 702,06 €</b>	<b>204 038,26 €</b>	<b>133,62%</b>
001 - Excédent d'investissement reporté	83 827,94 €	- €	- €	83 827,94 €	83 827,94 €	
021 - Virement de la section de Fonctionnement	399 791,66 €	- €	- €	399 791,66 €	- €	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>636 321,66 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>636 321,66 €</b>	<b>287 866,20 €</b>	

Les **Dépenses Réelles d'Investissement** à hauteur de 148 860,00 € correspondent aux travaux de restauration des cours d'eau, au rétablissement de la continuité écologique, et à l'inventaire du patrimoine naturel.

Les **Recettes Réelles d'Investissement** à hauteur de 204 038,26 € correspondent à la mise en réserve pour couvrir le déficit d'investissement de 2022 (10 206,06 €), et aux subventions versées pour les travaux de restauration des cours d'eau par l'Agence de l'Eau Loire et l'Agence Régional (193 832,20 €).

*Les opérations d'ordre comptabilisent l'excédent d'investissement de 2022 reporté.*

**LE BUDGET RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIC**

- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			
	Budget	CA 2023	%
011 - Charges à caractère général	27 108,84 €	17 569,51 €	64,81%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>27 108,84 €</b>	<b>17 569,51 €</b>	<b>64,81%</b>
002 - Déficit de fonctionnement	- €	- €	
023 - Virement à la section d'investissement	97 430,00 €	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre entre sections	17 430,00 €	- €	
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>141 968,84 €</b>	<b>17 569,51 €</b>	<b>64,81%</b>

RECETTES			
	Budget	CA 2023	%
70 - Produits des services	69 000,00 €	65 823,30 €	95,40%
77 - Produits exceptionnels	17 430,00 €	- €	0,00%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>86 430,00 €</b>	<b>65 823,30 €</b>	<b>76,16%</b>
002 - Excédent de fonctionnement reporté	55 538,84 €	55 538,84 €	
042 - Opérations d'ordre entre sections	- €	- €	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>141 968,84 €</b>	<b>121 362,14 €</b>	

**Les Dépenses Réelles de Fonctionnement** s'élèvent à 17 569,51 €.

- Chapitre 011 : Ces dépenses enregistrent de la maintenance (16 500,00 €), des annonces et insertions (90,00 €), et une redevance concernant une occupation de domaine public (979,51 €)

**Les Recettes Réelles de Fonctionnement** sont de 65 823,30 €

- Chapitre 70 : Ce chapitre enregistre la location des brins, des plaques et redevance à 3CNET et la commune de Cosne.

*Les opérations d'ordre comptabilisent l'excédent de fonctionnement de 2022 reporté.*

Ce budget a enregistré aucune opération en Dépenses et en Recettes Réelles d'investissement.